

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TARDES**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 09

L'an **deux mille vingt et deux**, le quatre octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis DERBOULE, Maire.

Date de convocation : 26 septembre 2022

ETAIENT PRESENTS : Régis DERBOULE, Marielle DURON, Annette VINCENDON, Raymond ANDANSON, Evelyne MACHADO, Henri TOURAND. Michael MAGNAT Dominique PARROT Fabrice AUCOUTURIER

ABSENTS EXCUSES : Bernadette DURON,

Mme Annie DESCHAMPS démissionnaire

Marielle DURON a été nommée secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance.

**1/ OBJET : DETR 2022 ET 2023 – ROUTES
DETR ROUTES LA BREGERE ET LES BERGERETTES**

Mr le Maire indique que l'état des voiries sur la Commune se détériore depuis quelques années.

La Commune de Tardes compte 30km de voirie à entretenir sans aucune départementale.

Mr le Maire a proposé d'établir un classement des voiries selon leur degré d'urgence.

Mr le Maire indique avoir demandé un chiffrage pour la voirie qui a été classée urgente.

L'entreprise COLAS a chiffré les travaux à 55164,15€HT soit 66196,98€ TTC.

La DETR permettrait de recevoir une subvention de 40 % au titre de travaux de VOIRIE

Le Contrat Booster du Département de la Creuse permettrait de bénéficier d'une subvention 5140,60€.

La participation de la Communauté de Communes CREUSE CONFLUENCE de 5899€ maximum.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de retenir les travaux de voiries tels que présentés dans le devis de l'entreprise COLAS

Décide de demander une DETR à hauteur de 40 %

Décide d'affecter une partie du contrat Boost du Département 23 pour la somme de 5140,60€

Décide de demander la participation de la communauté de Communes CREUSE CONFLUENCE à hauteur de 5899€

Valide le plan de financement comme suit :

COUT HT	55164,15
DETR 40 %	22065,66
CTT BOOST	5140,60
PARTICIPATION CTE DE CNES CREUSE CONFLUENCE	5899,00
RESTE A CHARGE/AUTOFINANCEMENT	22058,89

Donne tous pouvoirs à Mr Le Maire

DETR 2023 : VOIRIE 2023 TRANCHE FERME

Mr le Maire indique que l'état des voiries sur la Commune se détériore depuis quelques années.

La Commune de Tardes compte 30km de voirie à entretenir sans aucune départementale.

Mr le Maire a proposé d'établir un classement des voiries selon leur degré d'urgence.

Mr le Maire indique avoir demandé un chiffrage pour la voirie qui a été classée urgente.

L'entreprise INFRALIM a été sollicitée et a chiffré les travaux de la tranche ferme à 203056€HT soit 243667,20TTC.

La DETR permettrait de recevoir une subvention de 40 % au titre de travaux de VOIRIE

Il y a lieu de se prononcer

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de retenir les travaux de voiries tels que présentés dans le dossier INFRALIM pour la tranche ferme soit 203056,00€HT

Décide de demander une DETR à hauteur de 40 %

Valide le plan de financement comme suit :

COUT HT	203056,00
DETR 2023: 40 %	81222,40
RESTE A CHARGE/AUTOFINANCEMENT	121833,60

Donne tous pouvoirs à Mr Le Maire

OBJET FOSSES

Mr le Maire indique qu'il y a lieu de prévoir des fossés sur les routes de La Bregère et des Bergerettes.

Le devis COLAS ressort à la somme de 6242,50€HT

Il y a lieu de se prononcer

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 6242,50€HT

Donne tous pouvoirs nécessaires à Mr le Maire

2/ Objet : POINTS SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

* Défibrillateur : Mr le Maire expose que la société gérant le suivi de notre défibrillateur lui a exposé que notre matériel était trop vieux, et qu'il n'y aura plus d'entretien dessus. La société propose bien sur de changer le matériel. Ils ont envoyé une offre tarifaire.

Mr le Maire demande s'il faut penser à le changer ou bien à effectuer le suivi nous même.

Mr MAGNAT étudie le défibrillateur : les électrodes sont valables jusqu'en 2024, il y aurait lieu de surveiller la recharge de la batterie.

Le Conseil Municipal après en avoir discuter préfère dans un premier temps assurer le suivi par nos moyens. Ce défibrillateur n'a jamais servi et peut encore fonctionner si on est vigilant à son entretien.

* ADEC : Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'ADEC qui demande une subvention supplémentaire.

Elle permettrait de faire les cadeaux de noel aux bénéficiaires et au personnel.

Mr le Maire rappelle que la Commune donne 20€ tous les ans pour le fonctionnement de la structure.

Le Conseil Municipal après en avoir discuter ne donne pas suite à la demande.

* SAGE CHER AMONT : Mr le Maire expose que nous sommes dans le périmètre d'une étude concernant le schéma d'aménagement sage cher amont.

Des techniciens seront présents sur le terrain dans les prochains mois.

Le Conseil Municipal prend note.

* Biens de section à Boisset : Mr le Maire indique qu'il a rencontré les futurs acquéreurs du moulin situé au village de Boisset.

Ces personnes souhaitent porter un projet ambitieux sur notre commune, savoir : rénover le moulin en faire un gîte et dans l'idéal créer un petit coin de restauration. Cela ne peut qu'être positif pour notre Commune.

Ils aimeraient se clôturer. En l'état ce n'est pas possible car un bien de section se retrouverait sans accès. Ce bien est en friches, mais ils se proposent de l'acheter pour permettre son désenclavement et la pose future de clôture.

Il faudra prévoir des procédures de vente très particulières : d'une part la vente de biens de section et la vente d'un bien communal qu'est la portion d'une route.

Le Conseil municipal après en avoir discuter se montre favorable à ce projet, néanmoins, il faut se renseigner des procédures à respecter en pareil cas.

* Logement du Bourg (Mme DUFAL) :

Ce logement est un logement conventionné avec l'état.

La DDT a pris contact avec nous pour refaire le point.

Il est soumis à des règles bien précises concernant le montant du loyer et le montant des revenus de la personne. Ils nous ont demandé un exemplaire du bail. Cependant ayant pris un modèle de location classique, il y avait des points (mineurs) qu'il fallait revoir.

Il a donc fallu préparer un avenant pour respecter les clauses de la convention signée en 1999.

Par ailleurs, cette convention se renouvelle tous les 3ans par tacite reconduction. Mr le Maire demande si au vue de l'ancienneté de cette convention (1999), il ne faudrait pas voir à la supprimer. Cela nécessitera un passage chez le notaire puisqu'il s'agit d'une inscription au fichier immobilier, cela grève le bien et qui est transmissible au moment de la vente.

Des frais de notaire seront à prévoir,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, souhaiterait voir cette clause supprimée. Il y a lieu de prendre l'attache d'un notaire afin de faire étudier notre dossier et mettre un terme à cette convention dès que cela sera possible.

* Crassier de Mazeirat : Mr le Maire a fait installer des mesures dissuasives provisoires concernant l'accès au « crassier » de Mazeirat.

Mr le Maire indique qu'il va faire installer une clôture permanente ainsi qu'un portail. Il pose la question de la gestion de ce crassier qui rendait service à tout le monde mais où de nombreux abus ont pu être constatés.

Faut il le laisser accessible mais seulement aux habitants de la commune moyennant une inscription et un RDV en mairie. Le dépôt des déchets se ferait sous surveillance. Déchets dont il faudra déterminer la teneur.

Faut il le clôturer et ne plus permettre d'entreposer des déchets autres que ceux de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir discuter pense que ce sera assez contraignant pour la personne responsable et préfère clôturer et ne plus permettre l'accès à la parcelle.

* Eoliennes : Mr le Maire rappelle la délibération concernant les projets éoliens sur notre Commune. Le Conseil s'était prononcé CONTRE.

Cependant, nos voisins sont sollicités pour reprendre le projet existant et des réunions ont été programmées. Philippe MONTEIL, Maire du CHAUCHET, propose que nous refassions des réunions tous ensemble : les conseils municipaux et les sociétés.

Ensuite, si les conseils sont intéressés, retenir une société avec qui travailler.

Mr le Maire avoue ne pas savoir ce qu'il faut faire. Ce sont des réunions d'information qui n'engagent à rien.

Le Conseil Municipal décide de laisser libre choix à chacun.

Pour info :

La Société VALECO vient à ST PRIEST le 13/10 à 19h

La Société JP ENVIRONNEMENT 24/10 à 19h au LE CHAUCHET,

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

* Le secrétariat a reçu des demandes d'intention de travaux pour les zones non couvertes par la fibre c'est la Chaumette, La Chauminelle, le Point du Jour, Le Mas La Maisonnade, La Pradelle. Ils viendront sûrement planter les poteaux ou poser leur ligne. Il n'ya pas de détail dans ces demandes.

* Broyage : Mr le Maire indique qu'il a confirmation que le matériel du SIVOM se vend. Le tracteur avec le broyeur est parti. Ils ne sont donc plus capable de faire le broyage, par conséquent, nous sommes libre de passer par un privé à savoir l'entreprise BREUIL de SERMUR qui fait un travail très sérieux.

* Programme des ponts du CEREMA : Mr le Maire rappelle que la Commune avait adhéré une démarche gratuite d'étude sur nos ouvrages d'art.

Les ponts ont été visités en juillet dernier.

Le pont de Tardes a été retenu pour une étude plus approfondie. Ils viennent sur site le 08 novembre à 08h30.

* Cérémonie de médailles : Mr le Maire a droit à la médaille d'honneur grade argent. Après avoir consulter sa famille, il pense faire cette remise pour le 17 décembre après midi.

*Entretien chemins : Il y a lieu de programmer la tournée pour mettre tout venant dans les chemins avec l'aide des conseillers disposant du matériel nécessaire. La date du 17 novembre est retenue.

* Nouveaux habitants au village de Sarsanneix: Mr BOURGAIN a vendu sa maison de Sarsanneix. Une nouvelle famille est venue s'installer. Elle a pris contact avec le secrétariat. Ils arrivent le 20 octobre prochain et s'appellent BOUDESTEYN.

* Pradinas : Un administré a prévenu Mr le Maire que des troncs d'arbres barraient le chemin de Pradinas. Mr le Maire a pris contact avec le locataire des parcelles pour avoir des explications. C'est un chemin communal qui n'a pas lieu de rester bouché. Il s'est engagé à faire le nécessaire.

* Etais Mazeirat : BOUILLOT m'a rappelé, il voudrait récupérer ces étais, ce qui est normal. Cependant, si on les enlève tout va tomber, sans parler que c'est dangereux pour la personne qui sera préposé pour le faire. Il vaudrait mieux les lui payer?10 etais 8 utilisés